

Responsable de la formation : **ROBERT Nicolas**

Lieu principal de formation : **L'Isle Jourdain**

septembre 2025	octobre 2025	novembre 2025	décembre 2025	janvier 2026	février 2026	mars 2026	avril 2026	mai 2026	juin 2026	juillet 2026	août 2026
AM PM	AM PM	AM PM	AM PM	AM PM	AM PM	AM PM	AM PM	AM PM	AM PM	AM PM	AM PM
lun-01											
mar-02											
mer-03											
jeu-04											
ven-05											
sam-06											
dim-07											
lun-08											
mar-09											
mer-10	3,0 3,0										
jeu-11	3,0 3,0										
ven-12	3,0 3,0										
sam-13											
dim-14											
lun-15											
mar-16	3,0										
mer-17	3,0										
jeu-18	3,0 3,0										
ven-19											
sam-20											
dim-21											
lun-22											
mar-23	3,0										
mer-24	3,0										
jeu-25	3,0 3,0										
ven-26											
sam-27											
dim-28											
lun-29											
mar-30	3,0 3,0										
ven-31											
H	48,0 heures										
F	heures										
Total	48,0 heures										
H	72,0 heures										
F	heures										
Total	72,0 heures										
H	48,0 heures										
F	heures										
Total	48,0 heures										
H	45,0 heures										
F	heures										
Total	45,0 heures										
H	48,0 heures										
F	heures										
Total	48,0 heures										
H	54,0 heures										
F	heures										
Total	54,0 heures										
H	60,0 heures										
F	heures										
Total	60,0 heures										
H	66,0 heures										
F	0,0 heures										
Total	66,0 heures										
H	54,0 heures										
F	heures										
Total	54,0 heures										
H	33,0 heures										
F	42,0 heures										
Total	75,0 heures										
H	12,0 heures										
F	12,0 heures										
Total	24,0 heures										
H	0,0 heures										
F	6,0 heures										
Total	6,0 heures										

5,0 Heures planifiées en centre de formation

F Heures de formation/certification **non planifiées** : Positionnées à titre indicatif sur le calendrier
Elles sont **obligatoires**, l'employeur doit permettre à son apprenti d'y participer et doit en tenir compte dans le suivi de son temps de travail. Le volume horaire est indiqué mensuellement.

Heures de formation		
TOTAL	600,0	Heures

Jours de formation		
TOTAL	116 Jours	

1e Année 116 Jours
2e Année 0 Jours

Dates possibles du contrat :			
Début entre le	10/07/2025	et le	09/12/2025

Fin entre le 25/08/2026 et le 24/10/2026

Durée max du contrat 16 mois

Rappel : La formation théorique doit représenter 25% de la durée du contrat d'apprentissage

Prérogatives d'encadrement - Dates clés :

EP MSP : 02/10/2025

Rappel : avant la validation des EP MSP l'apprenti ne peut pas encadrer du public en autonomie (sauf s'il possède déjà un diplôme lui conférant les prérogatives suffisantes)

Jury / Diplomation : sept. 2026

Rappel : à l'issue de son contrat d'apprentissage, et tant que le Jury n'a pas délivré le diplôme, le futur Educateur Sportif n'a pas les prérogatives pour encadrer du public